Pendant la période de confinement liste des sites officiels pratiques

- vous êtes victime d'une atteinte aux biens dont l'auteur est inconnu, déposez plainte en ligne sur le site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- afin d'échanger avec un gendarme, 7j/7 24h/24, contactez la brigade numérique gendarmerie : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/brigade-numérique
- vous souhaitez signaler un contenu ou un comportement illicite sur internet, rendez-vous sur : www.internet-signalement.gouv.fr
- vous souhaitez signaler une situation inquiétante en lien avec un phénomène de radicalisation, rendez-vous sur : www.stop-djihadisme.gouv.fr
- vous souhaitez signaler un usage frauduleux de votre carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, et que vous êtes toujours en possession de votre carte; rendezvous sur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)





Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté





Face à la crise sanitaire la gendarmerie vous informe et vous conseille











SÉCURISATION DES COMMERCES ET DES ENTREPRISES FACE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

- le maître mot "Vigilance";
- créez une synergie entre les commerçants et les chefs d'entreprises afin de faire circuler le renseignement et échanger des informations (échanges de numéros de téléphones...);
- signalez tout comportement suspect en composant le 17 ou le 112 de jour comme de nuit ;
- relevez le maximum d'éléments si vous remarquez des individus suspects (moyens de locomotion utilisés, marque, type, immatriculation, couleur, nombre d'individus, signalement, comportement...);
- apposez à l'entrée de vos commerces et entreprises des pictogrammes relatifs aux systèmes d'alarme et de vidéoprotection dont vous êtes équipés (effet dissuasif);
- n'indiquez pas sur les réseaux sociaux vos absences et/ou la fermeture de vos commerces et entreprises ;
- signalez tout vol, intrusion ou tentative en composant le 17 ou le 112; ne touchez à rien, ne modifiez pas les lieux et préservez les traces et indices afin que les enquêteurs puissent accomplir les opérations de police technique et scientifique;
- ne vous laissez pas tenter par des mails ou des appels téléphoniques alléchants au sujet de l'achat de masques et/ou de gel hydroalcoolique;
- contactez le correspondant sûreté de votre brigade locale pour toute problématique de sûreté, voire le référent sûreté départemental; signalez-leur vos stocks de produits à forte valeur ajoutée.

"Nous sommes tous acteurs de notre sécurité"

Se protéger

Les trois principes de protection

1/ diminuer le gain potentiel :

- afin de diminuer l'attractivité de votre entreprise ou de votre commerce, limitez le gain (stocks, fonds...);
 - 2/ augmenter la protection mécanique des accès et ouvrants afin d'obliger les auteurs à déployer des efforts jusqu'à les dissuader (bloquer, retarder):
- limitez le nombre d'accès à vos emprises ;
- renforcez la protection mécanique des systèmes de fermeture (protection passive), voire condamnez certains accès ; vérifiez vos clôtures ; mettre en place des plots béton pour empêcher l'accès aux zones sensibles, voire tout autre système de barrage ;
- améliorez le stationnement de vos véhicules (notamment les poids-lourds) afin de limiter les vols de carburant et afin qu'ils retardent, voire empêchent l'action malveillante (intrusion);
- rassemblez les valeurs et/ou les matériels sensibles dans le ou les espaces les mieux sécurisés (sous alarme et/ou vidéoprotection);
- favorisez la surveillance naturelle (visibilité);
 - 3/ augmenter le risque pour les auteurs d'être détectés, identifiés, voire interpellés :
- vérifiez le bon fonctionnement de vos systèmes d'éclairage ;
- vérifiez le bon fonctionnement de vos systèmes d'alarme et de vidéoprotection ;
- assurez-vous, régulièrement et de manière aléatoire, que vos locaux n'ont pas été visités.

Retrouvez tous nos conseils sur le site www.referentsurete.fr

En cas de comportement suspect ou de vol



Relevez le maximum d'informations afin d'identifier les rôdeurs, voire les auteurs de vols, cambriolages, escroqueries...:

<u>Moyens de locomotion</u>: type, marque, immatriculation, couleur... <u>Individus</u>: nombre, comportement, localisation, heure des faits...



Si vous êtes victime, ne touchez à rien, ne modifiez pas les lieux et préservez les traces et indices afin que les enquêteurs puissent accomplir les opérations de police technique et scientifique.



Composez immédiatement le 17 ou le 112 afin d'informer la gendarmerie.